

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES



FASMI

FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 22 90

Email : contact@fasmi.fr

Paris, le 28 janvier 2015

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE RESEAU
DE LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,
Cher(e)s collègues,

L' UNSA FASMI, forte de neuf organisations syndicales, regroupe en son sein tous les métiers , corps, statuts et grades du ministère de l'intérieur.

A ce titre, elle entend, fidèle à son habitude, évoquer sans complaisance ni faux semblants les problèmes que rencontrent les agents du ministère de l'intérieur, toujours dans un esprit de loyauté et de proposition, pour améliorer les conditions de vie et de travail des agents qui servent ce ministère.

Les événements dramatiques de ce début d'année, le lourd tribut payé par l'institution policière qui est allé jusqu'au sacrifice suprême, sont là pour rappeler que les missions accomplies par l'ensemble des policiers méritent plus qu'ailleurs une attention soutenue sur les conditions d'exercice de leur métier.

Face à cette adversité, dans une prise de conscience douloureuse mais salvatrice, l'UNSA FASMI constate qu'un esprit nouveau plane sur le pays avec des répercussions directes au sein de notre ministère.

Les annonces tant en moyens matériels qu'en recrutements, faites par Monsieur le Premier Ministre Manuel VALLS et le ministre de l'intérieur Monsieur Bernard CAZENEUVE sont une réponse partielle face à la menace terroriste mais aussi face aux difficultés d'exercice de nos métiers. Elles vont dans le bon sens, mais nous espérons qu'elles se prolongeront et auront un effet bénéfique au-delà de la communauté du renseignement.

L'actualité de notre ministère et qui concerne au plus haut point cette instance, c'est aussi deux chiffres terribles : 55 en 2014...

En 2014, 55 policiers se sont donnés la mort. Il faut remonter 15 ans en arrière pour trouver un aussi grand nombre de suicides au cours d'une année. La moyenne sur les 17 dernières années étant de 45 suicides/an pour un total de 769 suicides depuis 1998...

Il n'est plus possible de nier l'influence de nos conditions de travail et ses répercussions sur la qualité de notre vie familiale et sociale déjà soumise à rude épreuve par les difficultés d'exercice du métier.

L'UNSA FASMI est convaincue que la vie professionnelle sous pression, additionnée aux problèmes personnels, peut amener à ces conditions extrêmes qui font que certains commettent l'irréparable, persuadés d'être arrivé à une situation de non retour.

L'UNSA/FASMI refuse que le suicide des policiers devienne une banalité: nous constatons et saluons l'effort notable de notre administration pour faire face aux risques psychosociaux comme au risque suicidaire au cours de ces dernières années, Mais cet effort doit être encore amplifié et renforcé.

L'amélioration des conditions de travail et de la vie au travail des fonctionnaires de police doit être la pierre angulaire de tout projet se donnant pour but de renforcer la lutte contre le suicide au sein de la Police Nationale.

En particulier, le renouvellement et la mise à niveau de nos moyens matériels ainsi que la mise en place d'une politique sociale et d'accompagnement volontaire menée au profit de tous, doivent être indissociable de l'accomplissement de nos missions et concourir au bien être des policiers au travail, sans servir de variables d'ajustements budgétaires.

L'UNSA FASMI préconise la mise en place rapide de plusieurs mesures (certaines déjà prévues mais non appliquées,,,) qui ne paraissent que de bon sens et qui ne dépendent que de la volonté réelle de notre ministère pour enclencher la mise en avant d'une démarche cherchant à mettre fin sinon à endiguer cette hécatombe insupportable.

Nous saluons les mesures destinées à renforcer la lutte contre le suicide qui seront annoncées par le ministre de l'intérieur lors de la réunion exceptionnelle qui suit immédiatement l'installation de ce CHSCT/CPN. Elles vont dans le bon sens.

L'UNSA FASMI retrouve dans ces mesures bon nombre de propositions ou de pistes qui avaient été dégagées par l'ensemble des participants, organisations syndicales et représentants de l'administration, lors de la réunion du 5 novembre dernier que vous présidiez déjà monsieur le Préfet. Toutefois, certaines d'entre elles, peut être moins prégnantes et plus difficiles à mettre en oeuvre, nous semblent incomplètes voire manquer d'ambition.

Les structures et services nécessaires pour faire face à cette hécatombe existent. Ils sont trop souvent sous calibrés et ne sont pas assez connus et identifiés par les policiers de tous grades. Pour cela, il faut repenser l'organisation et préciser les prérogatives des uns et des autres intervenants (certes le guide santé y contribue en partie), mais surtout fournir un effort très important de communication au sein de notre institution.

Cet indispensable effort d'information à l'adresse de nos collègues doit intervenir au plus tôt et tout au long de leur activité, dès la formation initiale lors d'une présentation conjointe des réseaux de soutiens, de la médecine statutaire et de prévention et des AS et Psy. Il doit se poursuivre régulièrement tout au long de leur cursus professionnel, par des

entretiens avec des professionnels.

En particulier, l'UNSA/FASMI ne peut que soutenir l'action indispensable du SSPO et son développement accru tant en personnel qu'en matériel et crédit de fonctionnement : le SSPO n'a pas démerité bien au contraire, mais il doit se recentrer sur l'essentiel, avec comme soutien une sensibilisation accrue de la hiérarchie à tous niveaux et une responsabilisation des chefs de services mais aussi des préfets qui sont encore trop peu nombreux à réunir les instances représentatives obligatoires lors des accidents graves et des tués dans la Police Nationale.

Nous vous remercions, Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs, de nous avoir consacré ce temps d'écoute et nous vous prions de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de séance.